

Giulia : François Morvan ne mesure pas la force des symboles

Cher François,

Non, cher François, un Président de la République n'est pas un Français comme les autres, il y a la force des symboles !

Certes, la vie privée des élus de la République doit être tenue hors des débats politiques, on a vu trop souvent celle-ci instrumentalisée, dans un sens comme dans l'autre, pour de la basse politique. Mais en aucun cas, elle se situe en dehors du champ politique : Les élus, plus particulièrement le Président de la République, doivent être exemplaires en tout, jusque dans leur vie privée. La République, c'est la Vertu, nous enseignait déjà Montesquieu.

Ce malheureux choix a un contenu politique.

Nous avons un immense problème devant nous, c'est celui de l'assimilation des immigrés et des enfants d'immigrés qui se sont installés en France depuis une trentaine d'années. Pour y arriver, il faut que l'État mène une politique d'assimilation républicaine volontariste, sans faiblesse (les enjeux sont vitaux). Les prénoms qui sont donnés aux petits Français marquent la volonté d'assimilation des parents et la réussite de cette politique. De ce point de vue, quel signe négatif donné à ces populations d'origine immigrée, qu'un Président de la République Française, donne un prénom étranger à ses propres enfants ! Quel symbole ! Quel encouragement au communautarisme, au retour vers « ses racines » !

Par ailleurs, on explique ce choix en disant que « Carla Bruni est Italienne ». Non, elle est franco-italienne.

La double nationalité pose de nombreux problèmes parce en France, la nationalité est liée à la citoyenneté. Or la citoyenneté, ce sont des devoirs individuels et des droits collectifs. Ce ne peut être la citoyenneté multi-carte, celle

qu'on choisit en fonction de ses intérêts du moment (c'est-à-dire, profiter des droits collectifs et refuser les devoirs individuels) sans rentrer en collision avec le contrat républicain.

Comment comprendre une nationalité multiple ? Par exemple pour un franco-italien, la double nationalité (qui comprend la citoyenneté en France comme en Italie) ne peut être acceptable, qu'à condition, qu'elle s'entende comme « être citoyen Italien en Italie » et « citoyen Français en France ». En l'occurrence, Carla Bruni qui a la double citoyenneté est citoyenne française en France.

Quant à savoir si Carla Bruni se comporte comme une reine dans notre République, c'est non : les Reines étaient tenues en général à l'écart de la politique du royaume (Marie-Antoinette étant un contre exemple ... mais ça ne lui a porté chance), tandis que Carla se mêle de la nomination des ministres (Frédéric Mitterrand par exemple) et des conseillers ... et de la politique étrangère de la France.

Amitiés,

Robert Longeon-Delassise